



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## reconduite aux frontières

Question écrite n° 84380

### Texte de la question

M. Thierry Mariani prie M. le ministre des affaires étrangères de bien vouloir lui indiquer, d'une part, le nombre de laissez-passer consulaires demandés par la France à la République démocratique du Congo et, d'autre part, le nombre de laissez-passer consulaires délivrés par ce pays au cours des dix dernières années. De plus, s'il apparaît que ce taux de délivrance est extrêmement bas, il souhaite connaître les mesures qu'il entend prendre afin d'améliorer le taux de délivrance de ce document indispensable pour la reconduite à la frontière des étrangers en situation irrégulière.

### Texte de la réponse

Les laissez-passer consulaires sont des documents nécessaires à l'exécution d'une mesure d'éloignement lorsque l'étranger concerné est dépourvu de titre d'identité et de voyage. En ce domaine, le ministère des affaires étrangères, lorsqu'il est saisi par les services du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire ou par les préfetures, intervient auprès des services diplomatiques ou consulaires étrangers pour appuyer et faciliter la délivrance de ces documents. Concernant la République démocratique du Congo, les données communiquées par le ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire sur les six dernières années s'établissent comme suit :

Laissez-passer consulaires (source : Intérieur)

ANNÉES	NOMBRE d'étrangers en possession d'un document d'identité pour lesquels un laissez-passer a été demandé	NOMBRE d'étrangers sans aucun document d'identité pour lesquels un laissez-passer a été demandé	TOTAL des demandes	NOMBRE d'étrangers pour lesquels un laissez-passer a été délivré dans les délais utiles	NOMBRE d'étrangers pour lesquels un laissez-passer a été délivré hors délais	NOMBRE de demandes de laissez-passer ayant fait l'objet d'un refus	NOMBRE de demandes laissées sans réponse	TAUX de délivrance
2000			333	54	7	145	127	16,22 %
2001			267	57	2	77	131	21,35 %
2002			270	68	7	123	72	25,19 %

2003			245	75	5	119	46	30,61 %
2004			303	99	11	106	48	32,67 %
2005	131	239	370	132	3	148	89	35,68 %

Ces statistiques montrent que les taux de délivrance de laissez-passer consulaires par les autorités congolaises, bien qu'ils restent encore insuffisants, sont en progression continue sur ces six dernières années. Dans le but de consolider ces résultats, le ministère des affaires étrangères a tenu le 2 février 2006 une réunion de travail avec des représentants de l'ambassade de la République démocratique du Congo et des représentants du ministère de l'intérieur. La coopération des autorités diplomatiques congolaises en matière de délivrance de laissez-passer consulaires continue de faire l'objet d'un examen attentif de la part des services concernés du ministère des affaires étrangères.

## Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Mariani](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 84380

**Rubrique :** Étrangers

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 janvier 2006, page 814

**Réponse publiée le :** 7 mars 2006, page 2389